

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE**

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt trois
En exercice : 15 le 3 avril à 20 heures 30,
Présents : 13 le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE
Votants : 15 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
Convocation du 29 mars 2023 à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

PRÉSENTS : MM. DELSOL Yannick, GENRE Pierre, IMART Thierry, LASFARGUES William, PIGASSE Thomas, STURMEL Philippe

Mmes : AFONSO Djemilla, CASANOVA Céline, DUCROS Lucie, PLACHOT Geneviève, POUPOT Mary MARCHOU Marie

Secrétaire : POUPOT Mary

Absents excusés : COULON Florian procuration à **AFONSO Djemilla**

SEMENE Marie-Ange procuration à **DUCCROS Lucie**

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 au Budget Communal 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, constate que le compte administratif a été voté le 3 avril 2023 et qu'il a été constaté que ledit compte est exact et conforme au Compte de Gestion 2022 du Trésorier,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 277 745.22 €
- Un déficit de fonctionnement de : 0 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice	118 147.90 €
Résultats antérieur reportés (ligne 002 du Compte Administratif)	159 597.32 €

<u>Résultat à affecter</u>	277 745.22 €
-----------------------------------	---------------------

<u>Solde d'exécution d'investissement</u>	148 302.70 €
--	---------------------

<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	712.80 €
--	-----------------

<u>Besoin en financement</u>	0 €
-------------------------------------	------------

Affectation

- | | |
|---|--------------|
| 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement | 100 000.00 € |
| 2) Report en fonctionnement R 002 (2) | 177 745.22 € |

<u>Déficit reporté D 002 (5)</u>	0 €
---	------------

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 au Budget Communal 2023 tel qu'il est présenté.

Votes pour : 15

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme à l'original.

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de :
la publication le 3 avril 2023
Et de la réception en Préfecture le
Le Maire,